

## **On demande le droit et la liberté des ouvriers !**

*La question de l'entente entre les ouvriers sur les chantiers est posée, nous voulons adresser un message à ce sujet à tous les ouvriers des chantiers.*

1°) Les chantiers sont des lieux de travail : les ouvriers sont réunis pour construire ensemble. La venue de la police déstabilise le travail, sème le trouble et la suspicion.

**Notre 1° principe c'est de dire : « La police n'a rien à faire sur les chantiers si rien de grave ne se passe »**

2°) Vous avez assisté ou vous assisterez ou vous avez entendu parler de contrôles de police sur les chantiers. Ces contrôles sont faits pour attraper des ouvriers sans-papiers et pour pouvoir les mettre en prison et les expulser.

Qu'ont-ils faits ? beaucoup de ces ouvriers disent « *nous ne sommes pas des criminels, des voleurs, nous travaillons pour nous, pour notre famille, pour la France ; travailler n'est pas un crime* ».

Tout ce qu'ils font, c'est comme nous de participer à monter des maisons, des immeubles, des bureaux, faire des routes etc...

**Notre 2° principe c'est de dire : « rien ne justifie que l'on traite des ouvriers honnêtes comme ça ! ».**

3°) Un ouvrier français nous a dit qu'il a assisté à la venue de la police sur son chantier pour des contrôles de papiers : ils sont venus sans dire bonjour, ont mal parlé aux ouvriers et ont demandé les papiers comme si ils s'adressaient à des suspects. Il a fallu qu'il leur dise de se comporter autrement pour que les policiers se calment. Il n'y avait pas de sans-papiers ce jour-là, et ils sont repartis sans « butin ». Cela a provoqué des débats entre les ouvriers après le départ des policiers : certains lui ont reproché d'avoir fait des remarques à la police, lui il a maintenu son point de vue.

On a vu des policiers filmer un chantier pour ensuite venir contrôler pour trouver des ouvriers sans-papiers ! Quelle image ça donne du chantier et des ouvriers quand les gens autour voient la police arriver, contrôler et repartir avec des ouvriers menottés dans les voitures de police ? Ça ne peut donner que l'idée que les ouvriers sont des criminels, qu'il faut s'en méfier, qu'il faut les surveiller.

**Notre 3° principe c'est de dire : « il faut respecter l'ouvrier : son travail compte ; sa vie compte »**

4°) Que devient l'ouvrier si de telles pratiques se généralisent ? que devient l'ouvrier si il est obligé de travailler sous le regard de la police ? où sont ses droits ? que vaut son travail ? que va devenir le travail ouvrier ?

jusqu'à présent, l'embauche, le travail et comment se passe le travail, tout ça c'est une affaire entre le patron et l'ouvrier. Que vient faire la police, l'Etat, le « Ministère de l'identité nationale et de l'immigration » avec la PAF (police de l'air et des frontières) là-dedans ? Le Ministère du Travail existe, c'est à lui de s'occuper de l'ouvrier, des ses droits **et cela quelque soit la nationalité de celui qui travaille.**

**Notre 4° principe c'est de dire : « le travail doit ouvrir aux droits, ce n'est pas à la police de décider qui peut travailler, et qui peut avoir des droits »**

5°) C'est vrai que des ouvriers sans-droits (sans-papiers) travaillent sans être déclarés ; mais si ils font cela c'est que le gouvernement ne leur laisse pas le choix ! c'est la loi actuelle qui en refusant les papiers et les droits oblige à travailler hors légalité. Les ouvriers sans-papiers ne demandent pas mieux que d'être déclarés, de payer les charges, les impôts... Beaucoup de patrons ne demandent pas mieux eux aussi. Tout le monde serait gagnant !

**Notre 5° principe c'est de dire : «il faut reconnaître le travail des ouvriers sans-droits ; leur travail n'est pas « dissimulé », tout le monde peut le voir !**

6°) Sur les chantiers, il y a toutes sortes de gens, toutes sortes de nationalités, avec ou sans-papiers. On est tous là pour travailler. Il faut se préparer en cas de contrôles : qu'est-ce qu'on peut faire pour aider les copains sans-papiers ? comment retarder le contrôle pour qu'ils puissent se cacher et échapper à la prison et l'expulsion ? la persécution contre les ouvriers doit cesser, un ouvrier ne doit pas servir à faire du chiffre pour Hortefeux et Sarkozy.

**Notre 6° principe c'est de dire : «il faut laisser les gens vivre tranquillement, il faut la paix, il faut s'entraider. La France c'est le pays de tous ceux qui y vivent et y travaillent ! »**

*Ce texte a été élaboré lors de réunions du « Collectif pour la paix et l'amitié politique entre les habitants du pays » des quartiers de Reynerie, Bellefontaine, Bagatelle avec le Rassemblement des ouvriers sans-papiers.*

*Ce sont des ouvriers du bâtiment, français ou étrangers, avec et sans-papiers, qui en ont été à l'initiative. Ce texte va servir d'appui à une enquête auprès des ouvriers du bâtiment ; la première initiative va être une réunion ou seront invités de nombreux ouvriers des chantiers et tous ceux que cela intéresse, autour de ce texte.*

**Réunion : le samedi 27 octobre à 18h00**

**dans les locaux de TO7, au 4bis cheminement Cambert (métro Reynerie)**